



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Utilisation de l'écriture inclusive sur le site internet du Parlement européen

Question écrite n° 18130

Texte de la question

Mme Laurence Vichnievsky interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'utilisation de l'écriture inclusive sur le site internet du Parlement européen. Une rubrique dédiée aux élections européennes qui se dérouleront dans l'Union européenne entre le 6 et le 9 juin 2024, a été créée sur ce site : elle présente les règles de vote dans chacun des États membres et est rédigée dans la langue (ou les langues) du pays concerné, ainsi qu'en anglais. Les pages pour la France, la Belgique et le Luxembourg sont donc présentées en français. Mme la députée a été surprise de constater que ces pages étaient intégralement rédigées en écriture dite inclusive : « électeur.rice.s français.e.s, député.e.s européens.s, comment sont-ils.elles élu.e.s ». Pourtant, le Gouvernement, suivant en cela les recommandations de l'Académie française, a eu l'occasion à plusieurs reprises de s'opposer à l'usage de l'écriture inclusive, en particulier dans les textes émanant de l'administration. Les gouvernements belges et luxembourgeois n'ont pas dû adopter une position différente. Quant à la littérature française contemporaine, elle ne semble comporter aucune œuvre ainsi rédigée, y compris chez les auteurs réputés pour leur engagement féministe ou progressiste (Despentes, Ernaux, Louis). Il n'y a certainement pas de malveillance de la part du Parlement européen, qui n'a au demeurant aucune compétence en ce domaine, seulement un manque de contrôle de ses services de traduction. Ainsi, elle lui demande s'il est possible de faire rectifier ces pages, en particulier celles qui sont à destination des électeurs français.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Vichnievsky](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18130

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2024](#), page 4168

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)